

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

ARRONDISSEMENT
DE SAINT-PIERRE

Commune
de Petite-Île

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 974-219740057-20260605-2026_4_33-DE

**PETITE-ÎLE**
UNE VILLE POUR TOUS

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05 juin 2026**

Objet :
Budget Principal.
Approbation du Budget
Supplémentaire 2026.

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de PETITE-ÎLE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge Hoareau, Maire.

NOTA - Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie

Le 9 juin 2026

que la convocation du Conseil avait été faite

Le 27 mai 2026

et que le nombre des membres en exercice est de 33.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux suivants :

HOAREAU Serge - LEBON Eric - SEVERIN Mimose - ETHEVE Nicolas - GENNEPY METRO Clarisse - LEBON Gino - MUSSARD Emmanuelle - SUZANNE Pascal - AMYCLAS Reine Claude - FORT Olivier - SORRES Jacky LEBON - Natacha - GRONDIN Jean Noël - BENARD Didier - ETHEVE Hélène - CORRE Jean Yves - VIRAMA-ERCAMA Corinne - ETHEVE CHARNAY Patricia - LAVERGNE Christophe - PAYET Sandrine - BOULEVARD Evelyne - SEVERIN Magalie - FONTAINE SADOUSTY Vanessa - ANTOU ROSOLEN Anne Gaëlle - HOARAU Jean Denis - LAURET Guillaume - ROBERT PAYET Anne Constance - GONTHIER Jean Bernard -.

ETAIENT REPRESENTES : les Conseillers municipaux suivants :

Mesdames MARIMAO Annie - NATIVEL Lorraine ; Messieurs DOHEN Jean-Pierre - PAUS Richard.

ETAIT ABSENT : le Conseiller municipal suivant :

Monsieur FONTAINE Harold.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Madame ROBERT PAYET Anne Constance** a été désignée pour remplir ces fonctions.

Le Président rappelle l'ordre du jour et propose de passer à son examen.

Affaire n° 2026/4/33

Budget Principal.
Approbation du Budget Supplémentaire 2026.



Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et de modifier, le cas échéant, les crédits de l'exercice en cours, voire d'autoriser de nouvelles dépenses et recettes.

Il en est ainsi du budget supplémentaire 2026 qui, d'une part, reprend les résultats dégagés par le Compte Financier Unique voté en amont, lors de la présente séance, selon les modalités de reprise édictées par la délibération d'affectation des résultats et, d'autre part, ajuste les crédits de l'exercice par rapport aux prévisions du budget primitif 2026.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2026 s'équilibre à la somme de 14 553 394,80 € dont :

- **Section de fonctionnement : 1 769 228,32 € (12 %)**
- **Section d'investissement : 12 784 166,48 € (88 %)**

L'équilibre budgétaire du budget supplémentaire se présente de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Résultat de fonctionnement reporté (R002)		1 002 491,06
Restes à réaliser 2025	211 026,74	
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (propositions nouvelles)	1 558 201,58	766 737,26
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 769 228,32	1 769 228,32

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Solde d'exécution négatif reporté (D 001)	4 579 844,05	
Restes à réaliser 2025	1 292 322,43	3 799 882,76
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (propositions nouvelles)	6 912 000,00	8 984 283,72
TOTAL INVESTISSEMENT	12 784 166,48	12 784 166,48

TOTAL SECTION	14 553 394,80	14 553 394,80
----------------------	----------------------	----------------------

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, le budget supplémentaire 2025 s'équilibre à **1 769 228,32 €**.

Il intègre la reprise de l'excédent de fonctionnement reporté, pour un montant de **1 002 491,06 €**, ainsi que les restes à réaliser de l'exercice 2025 en dépenses, à hauteur de **211 026,74 €**.

Les ajustements nouveaux proposés en recettes se traduisent comme suit :

- **Chapitre 73 – Impôts et taxes** : une majoration de **250 K€** de la prévision relative à l'octroi de mer, soit une hausse de **2,4 %** par rapport aux prévisions inscrites au budget primitif 2026 ;
- **Chapitre 74 – Dotations et participations** : une augmentation de **126 K€**, tenant compte des notifications des dotations de l'État (dotation forfaitaire/DACOM 2026) ;
- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante** : une inscription complémentaire de **391 K€**, correspondant au reversement de l'excédent du budget annexe de la zone d'activité Verger Hémary.

Recettes

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (a)	Restes à réaliser 2025 (b)	Propositions nouvelles (c)	Total Budget (a + b + c)	Evol. (c/a)
013	Atténuations de charges	260 000,00			260 000,00	
70	Prod. services, domaine, ventes	503 150,00			503 150,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	10 273 935,00		250 00,00	10 523 935,00	+ 2,4 %
731	Fiscalité locale	5 090 000,00			5 090 000,00	
74	Dotations et participations	4 420 000,00		126 000,00	4 546 000,00	+ 2,9 %
75	Autres produits gestion courante	240 000,00		390 737,26	630 737,26	+ 162,8 %
76	Produits financiers	10 000,00			10 000,00	
77	Produits spécifiques	10 000,00			10 000,00	
78	Reprises amort., dépréciat., prov.	50 000,00			50 000,00	
Recettes réelles de fonctionnement		20 857 085,00		766 767,26	21 623 822,26	+ 4,0 %
042	Opérations ordre entre sections	320 000,00			320 000,00	
TOTAL		21 177 085,00		766 767,26	21 943 822,26	+ 3,6 %
R 002 RESULTAT REPORTE					1 002 491,06	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					22 946 313,32	

En dépenses, les propositions nouvelles portent sur les chapitres suivants :

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général**, à hauteur de **68 K€**
- **Chapitre 012 – Charges de personnel**, pour un montant complémentaire de **150 K€**
- **Chapitre 66 – Charges financières**, pour un montant de **240 K€**, en lien notamment avec les crédits relais souscrits cette année afin d'assurer le préfinancement des subventions FEDER et DSIL relatives à l'opération d'extension de Grande Anse.
- **Un virement de 1,1 M€ vers la section d'investissement (chapitre 023).**

Dépenses

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (a)	Restes à réaliser 2025 (b)	Propositions nouvelles (c)	Total Budget (a + b + c)	Evol. (c/a)
011	Charges à caractère général	3 532 085,00	97 708,50	68 201,58	3 697 995,08	+ 4,7 %
012	Charges de personnel	12 900 000,00		150 000,00	13 050 000,00	+ 1,2 %
014	Atténuations de produits	440 000,00			440 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 890 000,00	113 318,24		2 003 318,24	+ 6,0 %
66	Charges financières	410 000,00		240 000,00	650 000,00	+ 58,5 %
67	Charges spécifiques	15 000,00			15 000,00	
68	Dotations aux provisions	40 000,00			40 000,00	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		19 227 085,00	211 026,74	458 201,58	19 896 313,32	+ 3,5 %
023	Virement à la section d'invest.	800 000,00		1 100 000,00	1 900 000,00	+ 137,5 %
042	Opérations ordre entre sections	1 150 000,00			1 150 000,00	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		21 177 085,00	211 026,74	1 558 201,58	22 946 313,32	+ 8,4 %

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement le budget supplémentaire 2025 s'équilibre à la somme de 12 784 166,48 euros.

Il y est procédé à la reprise du solde d'exécution déficitaire de l'exercice 2025 (- 4 579 844,05 M€) et aux restes à réaliser de 2025 (3 799 882,76 M€ de recettes et 1 292 322,43 M€ de dépenses).

En dépenses, les propositions d'ajustements nouvelles 2025 concernent :

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours (travaux) :** + 380 K€, notamment pour la reconstruction du mur de soutènement du plateau sportif de Manapany les Hauts ;
- **Chapitre 16 – Emprunts :** + 1,3 M€ pour un début de remboursement des crédits relais ;
- **Chapitre 041 – Opérations patrimoniales :** + 5,2 M€ en vue de procéder à l'intégration à l'actif définitif de la commune des dépenses liés à l'extension du bassin de baignade de Grande. Ces opérations d'ordre budgétaire permettront entre autres de récupérer le FCTVA sur ces dépenses.

Dépenses

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (a)	Restes à réaliser 2025 (b)	Propositions nouvelles (c)	Total Budget (a + b + c)
20	Immobilisation incorporelles	1 625 600,00	244 886,67		1 870 486,67
204	Subventions d'équipement versées	415 000,00	35 004,60		450 004,60
21	Immobilisations corporelles	1 052 250,00	568 032,11		1 620 282,11
23	Immobilisations en cours	17 296 000,00	444 399,05	380 000,00	18 120 399,05
Total des dépenses d'équipements		20 388 850,00	1 292 322,43	380 000,00	22 061 172,43
13	Subventions d'investissement	15 000,00			15 000,00
16	Emprunts et dette assimilées	1 175 000,00		1 332 000,00	2 507 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 044 000,00			1 044 000,00
Total des dépenses financières		2 234 000,00		1 332 000,00	3 566 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	1 175 000,00			1 175 000,00
Total des dépenses réelles d'investissements		23 797 850,00	1 292 322,43	1 712 000,00	26 802 172,43
040	Opérations d'ordre entre sections	320 000,00			320 000,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00		5 200 000,00	5 700 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		820 000,00		5 200 000,00	6 020 000,00
TOTAL		24 617 850,00	1 292 322,43	6 912 000,00	32 822 172,43
SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					4 579 844,05
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					37 402 016,48

Recettes

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (a)	Restes à réaliser 2025 (b)	Propositions nouvelles (c)	Total Budget (a + b + c)
13	Subventions d'investissement	11 437 850,00	2 903 882,76	112 000,00	14 453 732,76
16	Emprunts et dettes assimilées	7 200 000,00	896 000,00		8 096 000,00
Total des recettes d'équipement		18 637 850,00	3 799 882,76	112 000,00	22 549 732,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 050 000,00		500 000,00	2 550 000,00
1068	Excédents fonct° capitalisés			2 072 283,72	2 072 283,72
16	Emprunts et dettes assimilées	5 000,00			5 000,00
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits cessions	300 000,00			300 000,00
Total des recettes financières		2 355 000,00		2 572 283,72	4 927 283,72
45	Chapitres d'opération pour le compte de tiers	1 175 000,00			1 175 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		22 167 850,00	3 799 882,76	2 684 283,72	28 652 016,48
021	Virement de la section fonctionnement	800 000,00		1 100 000,00	1 900 000,00
040	Opérations ordre entre sections	1 150 000,00			1 150 000,00
041	Opérations patrimoniales	500 000,00		5 200 000,00	5 700 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 450 000,00		6 300 000,00	8 750 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		24 617 850,00	3 799 882,76	8 984 283,72	37 402 016,48

Les recettes nouvelles d'investissement intègrent :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé (Article 1068) pour 2 072 283,72 € ;
- Un virement de la section de fonctionnement pour 1,1 M€ (chap. 021) ;
- Un ajustement de 500 K€ sur les recettes de FCTVA (chap. 10) et de 112 K€ sur les subventions (chap. 13) ;
- Des opérations d'ordre patrimoniale (chap. 041) pour 5,2 M€.

Au regard de ces ajustements, le budget total de la commune pour 2026 s'établit à 60,3 M€, répartis entre 37,4 M€ en section d'investissement (soit 62 %) et 22,9 M€ en section de fonctionnement (soit 38 %). Les dépenses réelles atteignent 51,3 M€, dont notamment 22,1 M€ consacrés aux dépenses d'équipement brut et 13,1 M€ aux charges de personnel. Les recettes réelles comprennent en outre 15,6 M€ de produits issus de la fiscalité, 14,5 M€ de subventions d'équipement et 8,1 M€ d'emprunt.

Le Maire précise que la Commission « Finances et Affaires générales » a émis un avis favorable sur cette affaire, lors de sa séance du 29 mai 2026.

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité des Membres présents (2 abstentions : M. Gonthier Jean Bernard ; Mme Lorraine Nativel), décide :

- D'approuver le projet de Budget Supplémentaire 2026 du Budget Principal, tel qu'il est présenté ci-dessus ;
- D'habiliter le Maire à passer tout acte et à signer toute pièce dans le cadre de cette affaire.



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

Serge Hoareau

Le présent document est certifié exécutoire, compte-tenu de la réception en Sous-Préfecture, le et de sa publication en Mairie, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.